

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2020-215

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-046-2020****Objet : MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF D'ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITE (ACP) SUR L'ALBRET – ACCOMPAGNEMENT EXTERNALISE ET FINANCEMENT DU DIAGNOSTIC**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1511-2 selon lequel les communes et leurs groupements peuvent participer au financement d'aides aux entreprises en accord avec la Région,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 conférant aux intercommunalités la compétence « développement économique »,

Vu la délibération n°DE-244-2017 du 13 décembre 2017 entérinant la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de Nouvelle Aquitaine (SRDEII) sur l'Albret, et qui scelle le partenariat Région Nouvelle Aquitaine/Albret Communauté en matière d'aides publiques directes aux entreprises, conformément aux règles européennes,

Vu la délibération n°DE-165-2019 du 26 décembre 2019 approuvant la signature du contrat de dynamisation et de cohésion avec la Région Nouvelle Aquitaine,

Exposé des motifs :

2019 a fait l'objet d'un travail partenarial de co-construction d'un projet de territoire entre la Région Nouvelle Aquitaine et l'Albret, formalisé par un contrat de dynamisation et de cohésion.

Le diagnostic des dynamiques territoriales réalisé dans ce cadre a qualifié l'Albret de territoire à vulnérabilité intermédiaire, caractérisé par un modèle de développement peu porteur, de type « social-retraite-pendulaire », et dont la perte d'attractivité est préoccupante.

En parallèle de la contractualisation, Albret Communauté a dû réfléchir sur le thème de la politique locale du commerce et sur la définition des actions d'intérêt communautaire qu'il était pertinent de mener en matière de soutien aux commerces de proximité. Elle s'est faite accompagner pour cela par le Cabinet spécialisé « *LESTOUX et Associés* » qui a fourni un diagnostic prospectif sur le thème du commerce ainsi qu'un plan d'actions d'une politique locale commerciale pour le bloc communal (répartition entre les *actions qui relèvent de l'intercommunalité et celles qui relèvent des communes*). Ce travail n'intégrait pas le champ de l'artisanat.

Afin de développer l'attractivité du territoire pour assurer le renouvellement de la population active et dynamiser l'économie résidentielle, prévenir le départ des actifs et assurer l'offre de services à toute la population, y compris les seniors, Albret Communauté souhaite mettre en place une **Action Collective de Proximité (ACP)**. Dans la lignée des Opérations Collectives de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce (OCMAC), l'ACP permettrait de **soutenir l'économie de proximité du territoire**.

La mise en œuvre de ce dispositif débute par la réalisation d'un **diagnostic stratégique** sur son tissu économique, et en particulier le **commerce et l'artisanat**, et permettra d'identifier 2 ou 3 secteurs d'activités clés en chiffrant le potentiel d'entreprises bénéficiaires des futures aides directes individuelles, sur des thèmes tels que : *la modernisation, l'innovation, la transmission-reprise et la transition numérique...*

Le Cabinet « *LESTOUX et Associés* » est qualifié pour aider Albret Communauté à concevoir, sur la base du travail mené au nom de la politique locale du commerce, ce diagnostic stratégique répondant aux exigences de la Région :

- Reprise des données du diagnostic sur le commerce
- Mise à jour du diagnostic sur le volet artisanat (structuration des filières)
- Calibrage d'un programme d'aides directes à destination des entreprises (entreprises éligibles, conditions d'éligibilité, fonctionnement, maquette financière)
- Adaptation aux enjeux de l'artisanat (finalisation)

Ce diagnostic peut recevoir le concours financier de la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 50% d'un plafond de dépenses de 30 000€.

En vertu de la délibération de délégation n°DE-157-2018 du 27 juin 2018 portant délégation du Conseil Communautaire au Président, celui-ci est autorisé à solliciter des financements et des subventions par décision.

Considérant ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : De mandater le Cabinet « *LESTOUX et Associés* » pour accomplir le diagnostic stratégique préalable à la mise en œuvre de l'Action Collective de Proximité en Albret, pour un montant de 12 900 € TTC ;

Article 2 : De valider le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES TTC		RECETTES	
Diagnostic stratégique ACP	12 900 €	Subvention Région NA	6 450 €
		Autofinancement	6 450 €
TOTAL	12 900 €	TOTAL	12 900 €

Article 3 : De solliciter auprès de la Région Nouvelle Aquitaine une subvention de 50% du montant de la dépense éligible ;

Article 4 : De signer tous les documents relatifs à ce dossier ;

Article 5 : De réserver les crédits correspondants au budget 2020.

Fait à NERAC , le 16 AVR. 2020

Le Président,

Alain LORENZEL



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire